TERRASSE de plain-pied (sans surélévation)

|  |  |
| --- | --- |
| Hors périmètre d’un site patrimonial remarquable ou abords d’un monument historique | Sans formalité |
| Dans périmètre d’un site patrimonial remarquable ou abords d’un monument historique | Déclaration préalable |

Déposer le dossier de déclaration préalable en 4 exemplaires

* Formulaire rempli, daté et signé (attention 2 pages à signer)

Cerfa téléchargeable sur [www.chambery.fr](http://www.chambery.fr) – démarche – urbanisme – autorisations avant travaux

* Plan de situation du terrain
* Plan cadastral ([www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr))
* Plan de masse avec implantation de la terrasse projetée
* Photo en couleur permettant de situer le terrain (1 vue de prés et 1 vue de loin)
* Descriptif de la terrasse (matériaux – teintes)
* Insertion paysagère du projet

**Réglementation**

Veuillez-vous référer au règlement du Plan local d’urbanisme en vigueur.

**Délai d’instruction**

**2 mois** car projet situé dans le périmètre d’un site patrimonial remarquable ou abords d’un monument historique.

Liste donnée à titre d’information